



TROPHEE CD64 des Pyrénées Atlantiques

4^{ème} Edition SAISON 2025/2026 U13

V2 NOV 2025

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

*Ce règlement particulier complète les règlements généraux du vade-mecum 2025
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

PRESENTATION

Ce «**TROPHEE CD64 U13** » se déroule sur trois tours et concerne les 11 golfs du département regroupant les enfants de :

Arcangues, Biarritz, Chantaco, Chiberta, Idron, Makila, La Nivelle, Pau Artiguelouve, Pau GC1856, Salies de Béarn et Souraïde.

Ces rencontres sont ponctuées par une finale (au 3^e Tour) (voir forme de jeu). Le calendrier des rencontres est à consulter, sur le site du Comité.

I- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les joueurs (garçons et filles) doivent :

- Être nés(es) de 2013 à 2016.
- Être licenciés FFG de l'année en cours et membre de l'AS. dans un club du département des Pyrénées Atlantiques.
 - Avoir envoyé avant la date limite d'inscription du 1^{er} tour un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.
 - Ou, si le joueur a fourni un certificat médical en 2024 ou 2025, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
 - **Etre détenteur d'1 drapeau JAUNE au minimum**

1-2) Index et catégorie

Classés avec un index compris entre 19 et 34.9 pour les garçons et entre 23 à 38 pour les filles.

Avec un maximum de 50 joueurs et joueuses.

NOTA: Le Comité Départemental se réserve le droit de modifier le présent règlement et notamment de limiter le champ des joueurs par Club.

II- INSCRIPTIONS

L'inscription est de 40 euros par enfant pour les 3 tours (payables à l'inscription par virement au CD 64 et non remboursables)

Elles se font par **l'intermédiaire des clubs** qui doivent les faire parvenir au Comité des Pyrénées Atlantiques par [courriel \(f64jeunesf@gmail.com\)](mailto:f64jeunesf@gmail.com), avec les **noms, prénoms, dates de naissance, N° de licence et index des joueurs, 10 jours avant la 1ère épreuve, soit au plus tard le 4 décembre 2025.**

Les joueurs qui ne joueraient pas le 1er tour devront aussi s'inscrire au plus tard 10 jours avant le 1er tour pour pouvoir participer au 2ème tour et au 3ème tour.

La liste des joueurs retenus est valable pour les 3 épreuves : les éventuels forfaits doivent être signalés pour chaque épreuve (cf. §2.2).

III- FORME DE JEU

3-1) Distances de jeu.

Ces distances seront celles préconisées par le paragraphe 3-6-4 page 248 du Vadémécum. Elles ne sont pas impératives, mais on doit essayer de s'en approcher le plus possible. Elles pourront être adaptées en fonction des conditions météorologiques, en particulier des conditions de «roule ». Mais dans tous les cas, elles correspondront aux repères étalonnés pour la gestion des index.

3-2) Forme de jeu :

- 3 tours sur 18 trous pour tous.

- Score Maximum, 9 par trou, Score Brut.

Classement par points par sexes et catégories d'âges séparés.

3-3) Classement :

Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous. Si des joueurs sont ex aequo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs. Exemple : 3 joueurs sont 3^{ème} ex aequo : 3^{ème} 60 points; 4^{ème} 50 points; 5^{ème} 40 points = (60+50+40) / 3 = 50 points. Les joueurs ex aequo auront donc chacun 50 points.

Place	Points	
	Garçons	Filles
1 ^{er}	100	100
2 ^{ème}	80	80
3 ^{ème}	60	60
4 ^{ème}	50	50
5 ^{ème}	40	40
6 ^{ème}	30	30
7 ^{ème}	20	20
8-10 ^{ème}	10	10
11-15 ^{ème}	5	0

Le classement final prendra en compte le total des points obtenus sur les 2 meilleures cartes. Les joueurs n'ayant participé qu'à une épreuve seront classés avec les seuls points obtenus.

Pour la 1^{ère} place, si après le classement en point l'égalité persistait, les joueurs seront départagés en comparant la carte non prise en compte, puis la meilleure carte des 3 tours, puis la 2^{ème} meilleure carte des 3 tours etc

IV- DEROULEMENT DES EPREUVES

V- REMISE DES PRIX	
--------------------	--

VI- COMITE DE L'EPREUVE
